

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille neuf, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Madame Aline SALLEBERT

Date de convocation du Conseil communautaire : 14 septembre 2009

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Nadine DUPUY, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY, Christine NADALIE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Philippe SIMON, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé :** Jean SORGE

Concerne : 09-76 PROGRAMME 2009- 3^e TRANCHE DE VOIRIE – PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Par délibération en date du 25 juin 2009, le Conseil Communautaire a choisi de réaliser le programme voirie 3^{ème} tranche en 2 phases distinctes et a donc retenu un certain nombre de voies à réaliser en 2009.

Par ailleurs, pour une meilleure organisation des chantiers et une rationalisation de la dépense publique, il avait été décidé, par délibération en date du 26 mars 2009, de prendre sous maîtrise d'ouvrage communautaire les travaux complémentaires et non indispensables, souhaités par les communes et les syndicats d'Eau et d'Assainissement compétents. La même délibération avait approuvé le modèle de convention de participation financière.

Les participations financières prévisionnelles de l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres sont détaillées dans le tableau ci-après :

Communes	Montant HT des travaux restant à la charge de la commune
Ludon Médoc	221 022
Le Pian Médoc	61 853
Margaux	11 096
Cantenac	3 909
Cussac	502

Syndicats	Montant HT des travaux restant à la charge des Syndicats
SIEA Ludon Médoc	3 663
SIEA Margaux	248

Il vous est donc également proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les Communes et les Syndicats concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► approuve les participations financières prévisionnelles pour les Communes et les Syndicats :

Ludon Médoc :	221 022 € HT
Le Pian Médoc :	61 853 € HT
Margaux :	11 096 € HT
Cantenac :	3 909 € HT
Cussac :	502 € HT
SIEA Ludon Médoc :	3 663 € HT
SIEA Margaux :	248 € HT

► autorise Monsieur le Président à signer les conventions financières correspondantes.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2009

